

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	09
Présents :	06
Votants :	06
08-01-2024	

L'an deux mille vingt quatre  
 le : 09 janvier  
 Le Conseil Municipal de la Commune de  
 SAINT LAURENT SUR OUST  
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 à la salle de la Mairie, sous la présidence de  
 Monsieur Michel BERTHET, Maire.  
Date de convocation : 07/12/2023  
Présents : BERTHET Michel, ASFEZ Peggy, DANY Stéphane,  
 DEFONTAINE Gilles, LE GOFF Tony et PERRET Morgane,  
Absents : GUILLEMOT Thomas – BRULE Corinne excusée -  
 MICHEL Rémi

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance

Annule et remplace délibération 02-01-2024

### **OBJET : Enveloppe financière travaux église**

M. le Maire présente au conseil la nouvelle étude de Fluditec pour les luminaires chauffants qui devraient être installés lors des travaux de rénovation de l'église et qui s'intègre donc dans l'étude de faisabilité des travaux de l'église. Avec cette nouvelle étude, les fonds nécessaires aux travaux de l'église se répartissent ainsi :

Honoraires et frais divers	- Maîtrise d'œuvre (15%)	23.350,00
	- Frais divers	5.000,00
<b>Total Honoraires et Frais divers</b>		<b>28.350,00</b>
Travaux	- Réfection enduit extérieur	25.000,00
	- Réfection partielle enduit intérieur	5.000,00
	- Réparation et nettoyage de la toiture	8.500,00
	- Mise en place de gouttières zinc	27.000,00
	- Interventions sur menuiseries bois	4.000,00
	- Réparation voûte nef/chœur/transept	22.500,00
	- Réfection plafond local technique	2.700,00
	- Peinture sur charpente et menuiseries extérieures bois	6.500,00
	- Remplacement des systèmes de chauffage.	26.700,00
	- Remplacement des systèmes d'éclairage	16.200,00
- Mise en place d'une ventilation dans les sanitaires	750,00	
- Provision pour reprises structurelles	10.800,00	
<b>Total HT Travaux</b>		<b>155.650</b>

Marge pour travaux imprévus	15 % du coût des travaux	<b>23.350,00</b>
<b>Total Dépenses HT</b>		<b>179 000,00</b>
	TVA 20 %	35 800,00
	<b>Total TTC</b>	<b>214 000,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet, d'autoriser le maire à faire toutes les demandes de subventions nécessaires et décide d'inscrire le financement nécessaire au budget de la commune.

Pour copie conforme,  
Le 25/01/2024

Certifié exécutoire

**Le Maire,**  
**Michel BERTHET**

